



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2013

Membres composant le Conseil	: 35
Présents	: 25
Absents représentés	: 08
Absents	: 02
Absent excusé	:

L'an deux mil treize le 30 janvier à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique en Mairie, Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 25 janvier 2013.

Etaient présents :

Mme C. VALLS, Maire,

M. J. CHAMPION, Mme A. DJEDIDE, Mlle A. GASRI, Mme M.M. PHOJO, Mme N. REVIDON, Mme M.J CALSAT, M. B. LOTTI Maires-Adjoints.

M. P. CALSAT, Mme V. VAN DE POELE Conseillers Municipaux Délégués.

M. A. BENBELIDIA, Mlle I. BOULAUDAT, M. M. TRASI, Mme M. WIART, M. G. DROZ, Mlle H. MOHAMED, Mme F. GUGLIELMI, Mme C. CELESTIN, M. J.P. DUBESSAY, Mme B. BOYER, Mme A. DAOUD, Mme S. DAUVERGNE, M. L. PAGNIER, Mme C. GUYARD, M. O. TRIPELON Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. Ph. GUGLIELMI (représenté par Mme N. REVIDON), M. R. CUKIER (représenté par M. J. CHAMPION), G. CALZETTONI (représenté par Mme M. WIART), M. M. ALCALDE (représenté par M. B. LOTTI), Mme M.H. THILL (représentée par M.J CALSAT), M. K. AMAZOUZ (représenté par Mme M.M. PHOJO), M. P. GUEZ (représenté par M. P. CALSAT), M. S. WEISSELBERG (représenté par Mme C. VALLS)

Était absent excusé : Néant

Etaient absents : Mme J. LABBEZ, M. Ph. JACQUOT

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Melle Asma GASRI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire apporte des informations préliminaires sur la nouvelle procédure administrative relative au déroulé du Conseil Municipal : il sera procédé à la signature de la feuille de présence et à celle du registre des délibérations. Le compte rendu sera d'avantage le reflet du débat pour être plus conforme à l'esprit général. Par ailleurs un nouveau format de dossier pour économie de papier, sous forme de livret, est mis en place. Un recensement des adresses mail des élus est effectué afin d'envisager la dématérialisation des dossiers.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Les décisions du mois sont portées à la connaissance du Conseil.

Chantal Guyard : Demande une information sur la décision n°59, le montant porté est-il à considérer comme une recette ? *Mme le Maire lui répond par l'affirmative.*

S'étonne que la révision tarifs annuels soit effectuée sous la forme de la décision N° 70. *Mme le Maire lui indique qu'il s'agit d'une modification apportée conformément à une délibération de 2009.*

FINANCES

Approbation de l'autorisation donnée à Mme le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement pour l'année 2013.

Le budget des collectivités doit être voté avant le 31 mars de chaque année. Pour leur permettre de continuer à agir avant cette date, il est prévu deux dispositifs, à savoir ; pour le fonctionnement l'engagement automatique par douzième ; et pour l'investissement, l'article 1612 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption ; ils peuvent ne pas être inscrits si le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser l'opération. L'autorisation maximum donnée à Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2013 avant le vote du budget, se monte à 25% des crédits de section d'investissement, hors dette, ouverts au budget 2012 (BP+DM+reports).

Ces montants seront précisés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1 (L.O) – 3 (PCF)

Ne participent pas au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

Emplois d'avenir

La Ville de Romainville a la volonté de participer à l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes et de favoriser une politique dynamique et innovante sur les questions d'emploi et d'insertion.

Depuis juin 2012, un groupe de travail a été constitué sous l'impulsion de la politique de la ville et du Pôle Emploi. Ce groupe de travail rassemble une quinzaine d'acteurs (association, entreprise d'insertion, services municipaux, service public de l'emploi) et doit permettre l'acquisition d'une connaissance commune de ce que font les acteurs, de leurs enjeux et de leurs projets. Ce

groupe de travail a pour ambition d'être un lieu-ressources, informatif, créateur de transversalité et de mutualisation. Il est aussi un lieu de création de projets, d'actions et d'initiative communes.

En septembre 2011, suite à un besoin identifié sur la ville, un relais information emploi a été mis en place dans les espaces de proximité. Ce dispositif a pour objectif d'informer, d'orienter et d'organiser la (re)prise en charge du public ayant été orienté par les équipes des espaces de proximité. Par ailleurs, il propose une offre de services au sein des 3 espaces de proximité permettant une prise en charge dans la proximité : ateliers découverte métiers, permanences d'accompagnement vers l'emploi, parrainage... 150 personnes en recherche d'emploi ou de formation ont été prises en charge et remobilisées dans leur parcours.

Les permanences d'accompagnement vers l'emploi (convention tri partite avec Est Ensemble et Noisy le Sec) ont pour objectif d'orienter et d'accompagner les publics en insertion sociale professionnelle ne fréquentant pas les structures d'accompagnement classiques. Les permanences emploi se tiennent dans les espaces de proximité à raison de deux après midi par semaine. Le nombre de personnes accompagnées par l'agent ne peut excéder 10 afin de favoriser un véritable accompagnement et la construction d'un parcours favorisant leur employabilité. Elles sont en place depuis Septembre 2012 et ont à ce jour permis à 3 personnes de retrouver un emploi ou une formation.

Suite aux constats faits dans le cadre des séminaires du SAE en 2011 et 2012 en matière d'accompagnement de la jeunesse, un poste de référent 16-25 ans a été créé. Ce poste doit permettre de développer une offre de services en direction d'un public jeune en matière d'animation, d'emploi, d'insertion et de remobilisation scolaire.

Enfin, en octobre 2012, la municipalité fait le choix d'afficher son engagement en créant un poste de chargé de mission emploi/ insertion dont le recrutement est en cours. Ces missions sont de développer la coordination entre les structures et les acteurs, de prendre en charge les conventionnements, les dispositifs et les projets de territoire, de développer les relations avec la sphère économique et de développer et coordonner une offre en direction des publics.

Lors du séminaire SAE de la rentrée, l'identification d'un public jeune largement démobilisé dans leur recherche d'emploi et dans la construction de leur parcours professionnel, et ce malgré la multiplication des acteurs et des dispositifs agissant sur les questions d'emploi et d'insertion des jeunes, a incité la ville à proposer un programme dynamique d'insertion qui débutera en Mars 2013. Ce programme permettra une prise en charge globale et soutenue de 15 jeunes en difficulté d'insertion professionnelle en leur proposant un programme d'activités et d'ateliers complet prenant en compte la globalité de leurs difficultés et favorisant leur insertion professionnelle et l'émergence d'un projet de vie. Cette action s'appuie sur la mutualisation des outils et des dispositifs existant sur le territoire (actions/outils du conseil général et régional, du plie, de la mission locale, du pôle emploi, des associations). Elle s'articule autour de 4 modules :

- ◆ module de définition du projet professionnel et accès aux droits
- ◆ module d'insertion professionnelle
- ◆ module adressant les questions de mobilité
- ◆ module développement personnel Ce programme dure 12 mois au total et comprend une première phase d'accompagnement renforcé (6 mois) et une seconde phase d'accompagnement sous forme de parrainage (6 mois).

Aussi, la ville a engagé une démarche de collaboration avec les entreprises implantées, ou s'implantant, sur le territoire notamment en matière d'emploi et de recrutement afin de favoriser les liens entre développement économique et développement local et de favoriser les synergies entre les entreprises et les populations.

A ce jour, quatre opérations ont été menées avec des entreprises du territoire ayant exprimé des

besoins en matière de recrutement.

Lors de l'ouverture du supermarché Diagonal les 6 postes ont été pourvus par des Romainvillois orientés par les services villes, le Pôle Emploi et la mission locale.

Le Monoprix offrait 23 postes dont 14 ont été pourvu par des Romainvillois.

La ville de Romainville a également initié un partenariat étroit et pérenne avec l'entreprise Acti-call. A ce jour, 17 Romainvillois orientés par les services de la ville et les structures d'accompagnement telles que le CCAS et la mission locale et 2 ont été recrutés.

Enfin l'entreprise d'insertion « A Table Citoyens ! » Qui envisage de s'implanter à Romainville travaillera en collaboration avec les services de la ville dans la définition de leur besoin et dans le recrutement de 4 à 6 personnes pour le lancement de leur activité mais également dans le développement de leur activité.

Cette démarche doit se généraliser et se matérialiser dans le cadre d'une charte entreprise initiée par la ville.

Lors de l'action de pré qualification mise en place par la Croix Rouge et le GIP Canal de l'Ourcq, 5 candidats Romainvillois ont été retenus pour intégrer la formation, 4 ont été sur liste complémentaire et 1 autre Romainvillois a été positionné sur un autre dispositif de formation de la Croix Rouge.

Enfin, le nouveau gouvernement a créé le dispositif des Emplois d'Avenir, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

Les Emplois d'Avenir ont pour objet de promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (de moins de 30 ans en cas de handicap), sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (aucun diplôme ou détention d'un CAP ou d'un BEP avec recherche d'emploi infructueuse depuis 6 mois au moins au cours des 12 derniers mois).

Les emplois d'avenir des collectivités territoriales sont conclus pour une durée déterminée d'au moins 12 mois et d'au plus 36 mois et à temps plein, sous la forme de Contrats d'Accompagnement dans l'emploi.

Il existe des conditions à la conclusion d'emplois d'avenir : ils doivent être créés dans « des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emploi », la collectivité doit accompagner le bénéficiaire dans des actions de formation et de tutorat

Si la collectivité respecte ces conditions, une aide de l'Etat fixée à 75% du taux horaire brut au niveau du SMIC lui est versée pendant toute la durée du contrat.

La Ville de Romainville souhaite s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle à des jeunes pas ou peu qualifiés, et propose de créer 10 postes en Emplois d'Avenir.

Chantal Guyard : demande sur quels services seront affectés les 10 postes.

Marie-Jeanne Calsat : lui indique que des disponibilités sont identifiées sur les Services Techniques, la Culture, l'Informatique, le CCAS : il reste à définir les candidats.

Olivier Tripelon : Cf délibération en annexe

Bruno Lotti : Souligne que 150000 emplois d'avenir qui vont créer des parcours d'insertion durable, en période de crise, ne sont pas négligeables.

Jacques Champion : Ajoute que 10 emplois c'est mieux que de ne rien proposer, et que certains des emplois jeunes admis à la ville de Romainville sont encore là et ont eu des promotions.

Il est procédé à la mise aux voix de la délibération.

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0

Approbation de la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion pour le renouvellement du Contrat d'assurance « Risques statutaires du Personnel titulaire et stagiaire » de la Ville

Le contrat d'assurance relatif aux « risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire de la Ville de Romainville » souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G) auprès de CNP – Assurance / DEXIA-SOFCAP, auquel la ville est adhérente, arrivera à son terme le 31 décembre 2013.

En effet, la ville de Romainville a adhéré audit contrat le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de quatre ans. Cette adhésion offre, d'une part, l'avantage de se prémunir contre tout risque d'infructuosité et d'autre part, permet à la ville de bénéficier des propositions tarifaires intéressantes, négociées par le CIG dans le cadre de ce contrat-groupe.

Le C.I.G va donc engager, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, la procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat qui couvrira les années 2014 à 2017.

Par conséquent, il est indispensable d'être associés à la procédure de passation de marché initiée par le C.I.G pour la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative, prenant dans son champ les garanties des risques nées de la protection des fonctionnaires pour la période 2014-2017.

Pour : Unanimité :33

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote:0

ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Les nouveaux rythmes scolaires

Corinne Valls : Rappelle pourquoi on délibère sur ce sujet. Lors de la 1^{ère} réforme de 2008, pour le passage de la semaine de 4,5 jours à 4 jours, il n'y avait pas eu de consultation des élus à l'époque. Aujourd'hui dans le cadre d'une réforme qui va s'appliquer à l'échelon national, nous aurons à réorganiser des services et à inscrire des dépenses budgétaires, d'où la nécessité de ce débat au Conseil Municipal avant consultation élargie de la communauté éducative locale.

La réforme des nouveaux rythmes scolaires fait partie du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. La réforme sera engagée dès la rentrée 2013 et achevée à la rentrée 2014.

Selon le décret du ministère de l'éducation nationale, les rythmes scolaires dans le premier degré doivent être modifiés afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et contribuer à leur réussite.

Ce décret prévoit :

- ▶ 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur 4 jours et demi, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée jusqu'à 16h30 et le mercredi matin
 - ▶ pour la journée d'enseignement il est prévu une durée maximale de 5h30, avec une demi-journée ne pouvant pas excéder 3h30 et une pause méridienne dont la durée ne peut pas être inférieure à 1h30
- L'article 5 du décret prévoit une dérogation aux dispositions citées ci-dessus.

Il est donc proposé:

- ▶ la demi- journée supplémentaire fixée au mercredi matin
- ▶ la restauration du mercredi assurée uniquement pour les enfants inscrits aux centres de loisirs l'après midi
- ▶ la pause méridienne de lundi/mardi/jeudi et vendredi élargie à 2 heures (12h00-14h00)
- ▶ les accueils pré et post - scolaires sont maintenus à l'identique et l'accueil matinal le mercredi matin est à prévoir.

Il est nécessaire néanmoins d'attirer l'attention sur la réorganisation des activités natation, éveil sportif, danse, football et les activités culturelles (dont le Conservatoire à Rayonnement Départemental) du mercredi matin ainsi que le sport scolaire.

La mise en place de cette réforme demande une concertation avec les 3 villes de la circonscription, l'Éducation Nationale et les associations de parents d'élèves.

Sofia Dauvergne : Cf. Intervention en annexe

Corinne Valls : Indique que ce soir le débat restera au niveau des élus afin d'acter un principe, la concertation se fera par la suite avec le corps enseignant et les parents d'élèves.

Nicole Revidon : Souligne qu'en l'espèce la dotation pour Romainville sera de 90 euros par enfant.

Jacques Champion : Souligne que le groupe MGC est heureux qu'après de si longues années de démantèlement par la droite, que l'Education Nationale soit au cœur des préoccupations de l'Etat. Au vu de la faiblesse des résultats dans le système scolaire : une réforme d'ampleur a été décidée. Il y a besoin de 60 000 recrutements, la priorité doit être donnée à la maternelle et au primaire. L'organisation actuelle des temps scolaires est un facteur qui contribue à la faiblesse du niveau. La concentration du temps scolaire en fonction des jours est unique. Les instances expertes ont certifié que ces rythmes ne sont pas adaptés. Nous avons le devoir de mettre en place cette réforme. Romainville a la capacité de mettre en place cette réforme, elle dispose des structures et des équipes. La tradition des activités sur le temps méridien facilite les choses. Les partenariats existants permettent de proposer des activités variées. Porter la pause méridienne

de 1h30 à 2h donnera accès à plus d'activités et d'ateliers. Il y aura de la création d'emploi. Certes il ya aura un changement dans le quotidien des familles, des enseignants et de la ville (restauration, animation...). Un dialogue constructif avec la communauté éducative sera un facteur positif. Notre département devra être exemplaire.

Bruno Lotti : Affirme que suite à un taux d'encadrement très faible, une suppression de la carte scolaire et le passage à la semaine de 4 jours, il est nécessaire de refonder l'école de la République.

Trois choses sont à retenir :

- L'actuelle semaine de 4 jours est préjudiciable, le nombre de jours d'école est le plus faible de tous les pays de l'OCDE,
- Il est faux de dire que cette réforme s'est faite sans concertation car il y a eu 6 mois de concertation,
- Il est faux de dire que les collectivités territoriales vont supporter seules le coût car le gouvernement a créé un fond spécial (40€ supplémentaire par enfant donc 90 par enfant seront perçus à Romainville).

Chantal Guyard : Dans le cadre du projet il y a eu la définition d'un fond de 250 M€, toutes les communes se verront affecter une dotation de 50€, si elles appliquent cette réforme en 2013. Mais toutes les communes n'auront pas 90€, seules celles ayant droit à la DSU.

Corinne Valls : Indique que les horaires feront l'objet de discussions ultérieures. Et qu'il pourra y avoir de nouvelles délibérations à la marge en cas de changement du cadre initial. Ces choix financiers ont été faits depuis des années et intégrés dans le budget. L'ajout de petites tranches horaires à ces activités ne changera que peu et souligne que ces ateliers sont accessibles sans participation familiale. Et si ces projets s'inscrivent dans une politique engagée depuis longtemps avec la révision à la baisse du tarif de restauration scolaire, des accueils existent depuis longtemps, le programme « Savoir nager », la présence des éducateurs sportifs dans les écoles et les aspects culturels... Le projet éducatif territorial est déjà développé. La trame et les supports existent déjà : nous avons des intervenants spécialisés de qualité... L'organisation de nos services, la révision de l'organisation sur les équipements culturels et sportifs passeront par une réflexion sur les horaires d'ouverture et le développement des services généraux. Ce sera l'objet de la concertation et du travail de nos services. C'est une réforme au caractère social important pour notre département : développer l'accès à la culture générale, aménager les rythmes pour créer une facilité d'apprentissage... Si elles sont nécessaires les sommes seront inscrites, l'obligation d'élus (partagée par les parents et les enseignants) est de donner les moyens aux plus jeunes de réussir. Il y aura concertation élargie et au besoin on reviendra délibérer.

Viviane Van De Poele : Cf Intervention en annexe

Olivier Tripelon : Cf Intervention en annexe

Corinne Valls : Indique que les 50 euros sont nécessaire même si on a fait beaucoup de choses sans argent. Une année c'est important pour un enfant. Le Conseil Municipal n'était pas obligé de rendre un avis, mais nous avons souhaité proposer de discuter et débattre sur les horaires, la ½ journée...

Chantal Guyard : On doit décider jusqu'au 31/03 pourquoi ne pas établir la concertation jusque là, puis revenir au Conseil Municipal ?

Marie-Michèle Phojo : Explique que les discussions entre parents d'élèves et enseignants, portent sur des questions sur le temps méridien. C'est un temps riche sur Romainville. Les concertations qui démarreront, déboucheront sur le bien être de l'enfant. Cette concertation sera menée en bonne intelligence, et je soutien cette concertation et cette réforme gouvernementale nécessaire pour permettre la réussite des enfants.

Chantal Guyard : Indique que le débat a eu lieu auparavant et les chrono biologistes estiment que l'attention est variable selon les plages horaires en fonction des activités, mais des avis divergent. Oui les familles monoparentales préfèrent disposer du samedi, mais les enseignants disent que le samedi matin permet de faire des choses difficiles en semaine.

Laurent Pagnier : Propose que la notion de « concertation », clairement énoncée dans le rapport, soit également inscrite dans la délibération afin de lever toute ambiguïté.

Suspension de séance à 21h16
Reprise de la séance 21h24

Le texte est mis aux voix.

Pour : Unanimité :33

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote:0

C.C. A.S

Approbation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

I – Contexte

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et par délibération du 22 septembre 2008 du conseil municipal, la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) de Romainville a été créée.

Composée de représentants de la commune, de représentants d'associations soutenant les personnes handicapées ou d'usagers et de représentants au titre de l'administration, cette commission, à travers ses missions consultatives, est chargée de dresser l'état des lieux de l'accessibilité sur la commune, d'en établir un rapport annuel incluant des propositions d'amélioration et de le présenter à l'organe délibérant.

La circulaire interministérielle datant du 14 décembre 2007 prévoit que soit restitué au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, aux Responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés, le rapport annuel de la CCAPH.

II – Démarche

Afin de satisfaire aux conditions déterminées par la loi, différents groupes de travail ont été institués :

- ◆ les établissements recevant du public,
- ◆ les déplacements urbains (voirie, transport et stationnement, circulation),
- ◆ le logement (recensement de l'offre de logements accessibles).

L'accessibilité ne se bornant pas à l'environnement, le choix a été fait de mesurer aussi l'accessibilité à la citoyenneté et la participation à la vie sociale (scolarisation, emploi, accès à la culture, aux sports et aux loisirs).

Par ailleurs, la signature de la charte ville handicap, le 20 juin 2010, est venue renforcer cette démarche. Celle-ci définit un ensemble de principes visant l'autonomie des personnes handicapées et leur intégration à la vie de la commune. Elle symbolise un engagement fort pour permettre une égalité et une ville ouverte à tous.

Composés des associations représentant des personnes handicapées et des services municipaux compétents, ces ateliers qui se réunissent autant que de besoins ont vocation à définir la méthodologie du diagnostic, à développer les outils afférents, à proposer des priorités d'actions et à suivre les études ou projets en cours. Selon les thèmes abordés, des partenaires ou services complémentaires peuvent être associés.

Ainsi en 2012, un groupe de travail relatif à « l'accès à l'information et aux droits des personnes en situation de handicap » a eu lieu en présence des associations membres de la CCAPH et de la Caisse d'Allocation familiale de la Seine-Saint-Denis. Cette réflexion est venue enrichir celle menée dans le cadre de la convention territoriale globale CAF.

III – Restitution

Dans la continuité des vecteurs de réflexion préalablement établis, les principaux axes d'action de la CCAPH étaient pour 2012 :

Volet « établissements recevant du public et voirie » :

- L'inauguration de deux bâtiments communaux conformes aux règles d'accessibilité des ERP : le groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier et le complexe sportif Colette Besson.
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité, suite aux audits externes réalisés en 2010 : le columbarium du nouveau cimetière, différentes rues et passages piétons.
- La création de 5 nouvelles places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Volet « recensement de l'offre de logements accessibles » :

- Un rapprochement avec les bailleurs sociaux Romainvillois afin d'identifier les demandes de logement et de mutations en raison d'un handicap ou d'une perte d'autonomie, mais aussi créer des partenariats avec chaque bailleur afin de travailler ensemble sur la réponse à apporter.
- La poursuite des travaux d'adaptation du logement en raison d'un handicap ou de la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge.

Volet « citoyenneté et participation à la vie Sociale » :

- ^ L'accès aux vacances des enfants en situation de handicap.
- ^ La sensibilisation des enfants autour du handicap et de la différence.
- ^ L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.
- ^ L'accès à l'information et aux droits des personnes en situation de handicap.
- ^ Le réseau d'évaluation de situations d'adultes en difficultés (RESAD).
- ^ La formation des agents municipaux.

IV – Perspectives

Afin de permettre une mise en œuvre progressive des objectifs fixés par la charte ville handicap, et de maintenir la dynamique initiée, des perspectives de travail pour la période 2012-2014 ont été définies.

Pour mémoire, il s'agissait de :

- La mise en place d'un RESAD.
- L'accueil des 0-3 ans en situation de handicap au sein de la Maison de

- l'enfance.
- L'accueil des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire (SAE, centres de loisirs, sport).
- L'accompagnement des associations sportives Romainvilloises souhaitant s'engager dans l'accueil de personnes porteuses d'un handicap.
- L'accès des personnes porteuses d'un handicap aux pratiques artistiques.
- L'accès des enfants porteurs d'un handicap aux vacances.
- La mise en place d'actions de sensibilisation autour du handicap et de la différence. différence.
- La poursuite de la mise en accessibilité des ERP, de la voirie, des transports en commun et des commerces.
- L'accompagnement des agents municipaux en situation de handicap et le respect de nos obligations en termes d'emploi de personnes handicapées.
- Le soutien aux actions favorisant l'accès à la formation ou à l'emploi des travailleurs handicapés et la sensibilisation des entreprises Romainvilloises.
- Le développement de l'accès à l'information concernant la vie de la commune.

De manière à assurer la continuité de l'ouvrage présenté ici, il est envisagé pour l'année 2013 des rencontres ponctuelles de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Un groupe de travail spécifique à l'accueil des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire pourra être mis en place.

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0

C.M.S

Approbation du don de matériel à l'association « The Sélection Karibu »

Le Centre municipal de santé (CMS) a cessé son activité de radiologie il y a 4 ans. Cet arrêt de l'activité de radiologie est lié au problème de démographie médicale. En effet, le Centre n'est pas parvenu à recruter de radiologue et de manipulateur radio indispensable au maintien de cette activité. Par conséquent, le matériel de radiologie n'est plus utilisé depuis plus de deux années.

Le CMS a donc engagé des démarches de recherche d'un organisme caritatif pour céder ce matériel. L'association « The Sélection-Karibu » a répondu favorablement à la proposition du CMS. Le matériel de radiologie est destiné à être installé à l'hôpital de Fomboni aux Comores.

Vous trouverez, joint à ce rapport, les documents attestant de la légitimité de cet organisme à accomplir sa mission.

Pour effectuer le don à cette association, les biens doivent être sortis du domaine public. Il convient donc au préalable de procéder :

- ◆ à leur désaffectation matérielle,
- ◆ à leur déclassement qui doit être formellement prononcé par délibération du Conseil Municipal.

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0

SPORTS

Convention d'objectif pour le développement du sport à Romainville entre la ville et l'école de formation aux métiers de la forme « LE CESA ».

La Ville souhaite favoriser le développement de la pratique sportive autour des grands thèmes suivants :

- L'éducation sportive des enfants, des adolescents et des adultes,
- L'animation de la vie locale à travers l'organisation de manifestations sportives,
- L'intégration de tous les publics,
- Le développement de la pratique sportive de masse accessible aux Romainvillois,
- Le développement d'un encadrement diplômé.

A ce titre elle a exprimé sa volonté d'aide et de solution aux différents partenaires qui y contribuent.

La présente convention s'inscrit dans le cadre général des projets éducatifs de la ville et a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la ville de Romainville et l'Ecole de formation aux métiers de la forme le « CESA ».

La convention est conclue pour la saison 2012/2013, à compter du 5 septembre 2012, à exclusion des jours fériés et se terminera le 31 juillet 2013.

La convention est conclue pour une durée d'une saison sportive renouvelable chaque année tacitement sans que leur durée ne dépasse 3 ans.

Les conditions tarifaires des mises à dispositions applicables à la présente convention sont celles fixées par délibération du Conseil Municipal du 11 février 2009 relative à l'utilisation des installations sportives, soit une redevance de : 5 249,94€ TTC (cinq mille deux cent quarante neuf euros et quatre vingt quatorze centimes) pour la saison 2012/2013.

Pour : Unanimité

Contre : 0


Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0

Interventions :

- **Monsieur Olivier Tripelon : nouveaux rythmes scolaires et emplois d'avenir**
- **Madame Viviane Van de Poele : nouveaux rythmes scolaires**
- **Madame Sofia Dauvergne : nouveaux rythmes scolaires**

Séance levée à 21h32

Corinne VALLS

Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis

Compte rendu affiché le : 11 FEV. 2013

Conseil Municipal du mercredi 30 janvier 2013

Réforme des rythmes scolaires

Intervention de

Viviane Van de Poele

Conseillère municipale déléguée

Présidente du groupe des élus du Forum de Romainville

L'Éducation Nationale est, si j'ose dire, sinon un grand corps malade mais tout du moins une institution nécessitant une refondation de l'école au regard des résultats qu'elle génère.

Le nombre de réformes avortées ou abouties qui ont émaillé le parcours de l'Éducation Nationale depuis 1975 tend à montrer la difficulté de la question. Il suffit de se rappeler, 1975 – la réforme Haby et le collège unique, 1982 – La réforme Savary et la tentative avortée d' « un grand service public unifié de l'Éducation », 1989 – La « Loi Jospin » avec son volet contre l'exclusion scolaire et les inégalités géographiques », 1993 – la réforme Bayrou du baccalauréat, 1998 – Claude Allègre et son concept d' « égalité dans la diversité », 2005 – François Fillon et son « socle des fondamentaux », et en 2008 – Xavier Darcos et son projet avorté de réforme des lycées.

Mais l'on peut encore s'interroger sur ces volontés de réformer l'Éducation Nationale, expriment-elles un désir de « laisser une trace » ou bien traduisent-elles une réelle nécessité d'enrayer, disons les mots, une baisse tendancielle du niveau d'acquisition des apprentissages fondamentaux ?

Une étude menée par Danièle Manesse, spécialiste de la didactique du français et de l'orthographe, professeur à Paris III, nous apporte une information claire quant à la réalité de cette baisse de niveau.

En 1986-1987, avec André Chervel, grand historien du français, elle a l'idée de refaire passer à 3000 écoliers et collégiens à travers toute la France, une des dictées qu'un inspecteur général avait fait passer, entre 1873 et 1877, aux élèves de 600 écoles du territoire national.

Ainsi pour la première fois, le niveau des élèves à deux époques différentes fut comparé. Et contrairement à ce que prétendaient certains, entre 1877 et 1987, le niveau de l'orthographe avait progressé.

Mais tout l'intérêt et le sens de cette étude vient de la décision de Danièle Manesse de réitérer l'expérience de la dictée vingt plus tard, en 2007. Et cette fois-ci, les résultats sont très différents, l'enquête révèle alors une nette baisse du niveau de l'orthographe grammaticale (conjugaisons et accords) entre 1987 et 2007.

Inutile je pense de poursuivre dans ce sens, en effet il y a aujourd'hui un large consensus dans la société et chacun partage ce constat sur l'Education Nationale et son fonctionnement : « ça ne marche plus très bien ! »

Enquêtes et études à l'appui, le constat pose véritablement problème : Niveau de lecture et de compréhension inférieur au niveau moyen des élèves européens, augmentation du nombre d'élèves en difficulté, et niveau d'anxiété et de fatigue des élèves plus élevé que la moyenne européenne...

L'éducation nationale, car elle concerne la jeunesse, son présent et son avenir, constitue une priorité obligatoire, celle portée par le Président de la République.

Priorité concrétisée par une proposition de refondation de l'Ecole de la République, elle-même précédée d'une longue période de concertation.

Le temps de la concertation voulue par le Président de la République et conduite par le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, vient de s'achever.

Et comme le soulignait le Premier Ministre dans sa lettre adressée au président de l'AMF en décembre dernier : « Cette réforme est très attendue du fait d'un consensus largement partagé : la réussite de nos enfants à l'école primaire est grandement tributaire des conditions dans lesquelles ils étudient. »

Ce projet de refondation de L'École de la République concernera l'ensemble de l'outil dont les programmes, les évaluations et les innovations.

Aujourd'hui, c'est de l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire et de leur bien-être qu'il s'agit dans cette réforme des rythmes scolaires, réforme qui représente une « phase importante de la refondation » selon le Ministre.

Le décret sur les rythmes scolaires, publié samedi 26 janvier 2013 au journal officiel, confirme le retour à la semaine de 4,5 jours en primaire à la rentrée 2013, avec possibilité de dérogations pour le choix du samedi matin et pour un report à la rentrée 2014. Les communes devant se déterminer avant le 31 mars 2013 pour une mise en œuvre à la rentrée 2013 ou 2014.

Les élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) auront toujours 24 heures de classes hebdomadaires, mais réparties différemment, avec l'ajout d'une demi-journée le mercredi matin, sauf dérogation pour le samedi matin.

L'aide personnalisée, créée en 2009 pour les élèves en difficulté sera remplacée par des « activités pédagogiques complémentaires » en « groupes restreints » pour « l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages », « l'aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ».

Ce décret est issu d'une concertation inédite et longue de quatre mois où tous les partenaires et toutes les organisations ont été entendus.

Ce projet a pour seule priorité l'intérêt de l'enfant et des élèves, il initie la « refondation de l'école » tant attendue en Seine-Saint-Denis.

Après le temps de la réflexion, des débats et de la négociation, organisé par le Ministère de l'Education Nationale, le temps de l'action doit se préparer.

Aujourd'hui il est donc proposé au Conseil Municipal,

- De mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.
- De fixer la demi-journée supplémentaire au mercredi matin.
- D'assurer la restauration du mercredi uniquement aux enfants inscrits aux centres de loisirs l'après-midi.
- D'élargir la pause méridienne des lundis, mardis, jeudis et vendredis à 2 heures.
- De maintenir les accueils périscolaires (matin et soir) à l'identique.
- Et de prévoir la création de l'accueil périscolaire du matin pour le mercredi.

Ceci étant, une réflexion sur la réorganisation des activités culturelles, tel le conservatoire à rayonnement départemental, une réorganisation des activités sportives, natation, éveil sportif, danse, football, et une réorganisation du sport scolaire seront rendues nécessaire par l'application de cette réforme.

Et, permettez-moi cette dernière précision, c'est bien dans la poursuite de son engagement pour la réussite scolaire de chaque élève que le Forum de Romainville porte aujourd'hui toute son attention et son soutien actif à la réforme des rythmes scolaires qui nous est proposée.

Conseil municipal du 30 janvier 2013

**Intervention d'Olivier Tripelon,
conseiller municipal Lutte Ouvrière**

A propos des nouveaux rythmes scolaires

Il ne s'agit pas ici de délibérer sur la loi, mais de décider les rythmes scolaires dans le cadre des marges de manœuvre laissées par le gouvernement : rentrée 2013 ou 2014, durée de la pause méridienne, mercredi matin ou samedi matin.

Mais le gouvernement a conditionné une subvention exceptionnelle et supplémentaire de 50 euros aux communes qui choisiraient et la rentrée de 2013 et qui prendrait cette décision avant le 31 mars.

C'est un chantage du même genre que celui de Renault qui menace de fermer des usines si les syndicats ne signent pas son accord « compétitivité ».

C'est le seul sens pour moi de cette délibération précipitée : jouer les bons élèves du gouvernement pour pouvoir décrocher les 50 euros.

Conseil municipal du 30 janvier 2013

**Intervention d'Olivier Tripelon,
conseiller municipal Lutte Ouvrière**

A propos de la création d'emplois d'avenir

Je voterai la délibération car ces créations d'emplois, même précaires, sont mieux que rien.

Mais il y a une hypocrisie de la part du gouvernement à d'un côté créer ces emplois « d'avenir » à durée déterminée, et de l'autre envoie les CRS matraquer les travailleurs qui luttent pour leurs vrais emplois à PSA, et qui convoquent leurs militants au commissariat.



Conseil Municipal du 30 janvier 2013

Intervention : **Sofia DAUVERGNE, Conseillère Municipale, Président du Groupe PCF – Front de Gauche**

Délibération : Les nouveaux rythmes scolaires

« La réforme des rythmes scolaires permettra aux élèves de mieux apprendre et de favoriser la réussite scolaire de tous. La réussite des enfants à l'école ...dépend pour une part essentielle des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. Il s'agit d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant. » **Ministère de l'éducation**

S'adapter aux rythmes de l'enfant, pour une école de la réussite pour tous. Bien sûr, personne ne peut être contre !

Cependant, à la lecture du rapport et de la délibération qui amène la ville à décider seule des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2013, nous interroger sur les finalités recherchées ?

S'agit-il de faire de l'éducation un service public plus municipal que national. Avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir en termes de politique scolaire et de creusement des inégalités ?

Je ne le crois pas.

Je rappellerai que cette réforme à fait l'objet de débat en plein été donc sans réelles concertations. Même l'AMF, par le biais de son Vice-président, André Laignel a demandé plus de temps et a obtenu un assouplissement du taux d'encadrement des activités périscolaires qui allègerait le coût de la réforme pour les communes ainsi qu'une pérennisation du fond de soutien pour les communes qui sont en "dotation de solidarité urbaine cible" et en "dotation de solidarité rurale cible".

Telle est la raison pour laquelle, dans son courrier aux maires, en date du 24 janvier 2013, Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale, souligne que, je cite « Pour répondre aux légitimes préoccupations d'un certain nombre d'entre vous (les maires), la version définitive du décret prévoit un délai supplémentaire, utile à la concertation et à la construction d'un dialogue serein avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Vous aurez donc jusqu'au 31 mars prochain, et non jusqu'au 1^{er} mars comme initialement prévu, pour faire connaître votre éventuelle décision... »

Alors, pourquoi ne pas prendre en compte ce délai supplémentaire et d'organiser le plus rapidement possible et avec tous les acteurs locaux un temps de réflexion et d'échange. L'organisation d'une telle concertation pourrait permettre de débattre non seulement du projet de loi mais également d'aborder vos propositions qui sont inscrites à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Ces propositions qui, je rappelle, sont :

- La demi-journée le mercredi matin,
- La pause méridienne de 12h à 14h00 soit 2 heures.
- L'accès à la cantine scolaire uniquement aux enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi
- L'accueil à l'identique du matin et du soir, sans avoir de proposition précise pour celui du mercredi matin.

On a l'impression d'assister aujourd'hui à un 'retour de balancier' que l'on traite d'un simple point de vue comptable.

Pourtant, les rythmes scolaires ne sont pas uniquement liés au temps de travail mais également à un projet éducatif cohérent, une professionnalisation des enseignants, la prise en compte des problèmes de société (familles éclatées, mono et homo-parentales). Cet enjeu ne peut être que national. En aucun cas il ne peut être « aménagé » localement.

Il s'agit de favoriser la réussite de tous les enfants, et non de faire de nouvelles économies sur le dos de l'école en transférant une partie des missions du service public vers les collectivités locales !

Voilà pourquoi il faut prendre le temps du débat, ce n'est donc en aucun cas une urgence, d'autant moins que, je le répète, les réponses à apporter doivent être des réponses nationales et non au gré des décisions politiques des municipalités, au regard de leurs choix, de leurs budgets, au demeurant très inégaux.

À travers cette refonte des rythmes, on cherche à obtenir, encore et toujours, une implication plus grande des collectivités locales;

Ce ne sont pas les 50 Euros de dotation par élèves (si la communes décide la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013) qui, à mon sens, permettront un rééquilibrage des inégalités territoriales.

En effet de nombreuses collectivités territoriales ne pourront faire face à la situation créée et, soit ne proposeront pas de prise en charge des enfants, soit feront appel au privé, ou encore multiplieront des petits boulots, en embauchant du personnels en situation de précarité, sous-payés et peu qualifiés, donc

féminins en grande majorité. Les espaces d'animation se verraient détournés de leur vraie mission de service public, en jouant le rôle d'école par défaut.

En ce qui concerne la mise en place de ses nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013 à Romainville.

Pouvez-vous nous apporter quelques précisions :

- La réforme fixe à 24 heures le temps scolaires et la semaine de classe s'organise sur 9 demi-journée, quels seront à Romainville les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles, du temps scolaires et du temps de présence des enfants dans l'école ?
- Vous rajouter une demi-heure de plus au déjeuner, soit 2 heures de pause méridienne, comment s'assurer que tout ce temps sera réellement bénéfique pour l'enfant ?
- Le temps supplémentaires à la charge de la collectivité sera-t-il répercuté sur les tarifs appliqués familles ?
- Quelles conséquences pour le fonctionnement des services et les équipements municipaux, sur l'organisation des centres de loisirs, de la restauration de l'intendance, sur le temps de travail des professeurs du conservatoire de musique, des animateurs sportifs, jeunesse etc... ?

Nous sommes tout à fait conscients des problèmes rencontrés par les municipalités liés aux contraintes horaires précisées dans le décret ministériel.

Aussi, lorsque vous confirmez que la mise en place de cette réforme nécessite une concertation, nous partageons.

Mais, premièrement, vous en définissez le cadre avec les 3 villes de la circonscription, Romainville, les Lilas, le Pré-Saint-Gervais, l'éducation nationale et les associations de parents d'élèves et deuxièmement, vous proposez cette concertation après le vote du Conseil Municipal de ce jour.

Mais c'est maintenant qu'il faut en débattre et ce, avec la communauté éducative, les parents, le personnel communal, les professionnels de l'animation, le monde associatif

Ne doit-on pas s'interroger sur le mercredi ou le samedi ?

Ne doit-on pas s'interroger sur les contenus des activités du péri scolaire ?

Ne doit-on pas s'interroger sur les incidences organisationnelles et financières ?

Ne doit-on pas s'interroger sur l'accompagnement financier de l'Etat

Enfin, ne doit-on pas s'interroger tous ensemble sur la définition même du projet éducatif territorial.

Oui, il nous semble nécessaire de construire ce changement avec tous les partenaires car ils sont les garants d'une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves.

Aussi, pour toutes ces raisons évoquées, le groupe des élus communistes souhaite, le report de ce dossier afin d'ouvrir le débat à tous les Romainvillois et de remettre le résultat de la concertation et vos propositions à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.